Concours national d'accès aux écoles de management (CNAEM), Maroc

Session 2021, filière ECT

Économie-droit

Ce que traite le sujet

- Économie, note de synthèse
- Économie, réflexion argumentée
- Droit, cas 1 à 3

Sujet reproduit sans retouche à partir de la page suivante.

Résumé des parties, chapitres de cours liés et autres années :
prepahelp.com/annales/cnaem/ect/2021/eco-droit

Prepa Help ne revendique aucun droit sur le sujet, propriété de l'organisateur du concours.

CONCOURS NATIONAL D'ACCÈS AUX ÉCOLES DE MANAGEMENT

FILIERE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

-OPTION TECHNOLOGIQUE-

EPREUVE : ECONOMIE - DROIT

Lundi 24 Mai 2021 - de 8 h à 12 h

Les deux sujets de l'épreuve « Economie » et « Droit » doivent être traités sur des copies Séparées.

Rappel : Les candidats ne doivent faire usage d'aucun autre document en dehors de ceux fournis pour L'épreuve ; l'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.

L'épreuve d'économie-droit comprend 14 pages et structurée en une épreuve « Economie », composée de deux parties : la note de synthèse et la réflexion argumentée et d'une épreuve « Droit ». Les candidats doivent traiter l'ensemble de l'épreuve.

-

Epreuve d'économie

Première Partie : Note de synthèse

Rédiger une note de synthèse en 500 mots avec plus ou moins 10 % sur l'ouverture du Maroc sur l'Afrique.

Dossier documentaire :

Document 1 : Etude menée par l'AFD et la DEPF sur le développement des entreprises marocaines en Afrique. Direction des Etudes et des Prévisions Financières - septembre 2020

Document 2 : - Flux des IDE vers l'Afrique, Rapport sur l'investissement dans le monde CNUCED 2020

- Evolution des flux des IDE sortants du Maroc en Afrique et de la part du continent dans le total des flux, source : office des changes 2017

Document 3 : Maroc-Afrique : la place du Maroc dans la dynamique régionale ; Karim El Aynaoui, Economia.ma

Document 4 : Vers des changements de structures pour une Co-émergence africaine : le rôle du Maroc comme futur hub industriel et locomotive d'intégration, note de politique économique, Dr. Papa Demba Thiam, IMIS, avril 2020

Document 5 : Flux des IDE en Afrique ; rapport sur l'investissement dans le monde, CNUCED 2019

Document 1 : ÉTUDE MENEE par L'AFD ET LA DEPF SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES MAROCAINES EN AFRIQUE

Les relations du Maroc avec le continent africain s'inscrivent, désormais, dans le cadre d'une nouvelle vision stratégique globale, basée sur des rapports équitables, équilibrés et mutuellement bénéfiques. Dans ce sillage, l'Afrique est devenue la première destination des investissements marocains à l'étranger. S'inscrivant dans le cadre d'une étude partenariale menée conjointement par l'AFD (l'Agence Française de Développement) et DEPF (La Direction des Etudes et Prévisions Financières), l'étude a pour objectifs de fournir une analyse du contexte africain et d'expliciter les stratégies des entreprises marocaines en Afrique, leurs motivations et leurs modalités d'implantation. (….)

L'Afrique est devenue un important pôle de croissance et une destination attrayante pour les IDE au cours des deux dernières décennies. Ce continent a enregistré entre 2001 et 2015 des niveaux de croissance annuelle supérieurs à la moyenne mondiale. Cette dynamique est due essentiellement au redressement de l'économie mondiale et de la demande intérieure dans les pays africains. En effet, la croissance a été tirée, durant ces années, notamment par la consommation privée soutenue par l'élargissement de la classe moyenne et le dynamisme démographique, et les investissements portés principalement par l'amélioration de l'environnement des affaires dans plusieurs pays, ainsi que par les dépenses publiques

-

(principalement infrastructures et salaires). L'Afrique se caractérise également par une urbanisation accélérée, qui implique une transformation des modes de vie et de consommation, et représente ainsi des opportunités pour les entreprises internationales dans les secteurs de l'immobilier, des infrastructures mais aussi de la distribution. Dans ce sillage, l'Afrique a vu son attractivité s'améliorer à l'égard des investissements directs étrangers. Selon la CNUCED, les flux d'IDE vers l'Afrique se sont établis à 56,6 milliards de dollars en 2015 et à 53,2 milliards en 2016, avant de reculer à 41,8 milliards en 2017. Ces flux ont augmenté d'environ 20% en 2018 pour atteindre 50 milliards de dollars et se sont établis à 45 milliards de dollars en 2019. Les entreprises occidentales bénéficient d'une présence historique mais font face à une concurrence croissante. En effet, les groupes africains et issus de grands pays émergents (Chine, Turquie, Brésil…) s'imposent progressivement sur le continent.

Evolution des investissements marocains en Afrique

Les investissements directs marocains dans le continent, constituent l'essentiel des IDE sortants du Maroc. Sur la période étudiée (2003 - 2017), ils atteignent une valeur cumulée de 37 milliards de dirhams avec une part moyenne de 60% des flux sortants totaux. Ces flux sont adressés principalement aux pays d'Afrique de l'Ouest (avec une part moyenne de 55%), suivis de l'Afrique du Nord, de l'Afrique Centrale (25% et 15% respectivement) et de l'Afrique Australe (5%). (….). Traditionnellement concentrés sur les services (banques, assurances et télécoms en particulier), les investissements marocains se diversifient vers de nouveaux secteurs tels que la construction, la distribution et l'industrie. En effet, il y a lieu de préciser que la part du secteur de l'industrie a atteint sur la seule année 2016 près de 53% des flux sortants du Maroc dans le continent, avec près de 2,5 milliards de dirhams qui ont été investis, essentiellement, en Côte-d'Ivoire, au Bénin et au Cameroun. Cette dynamique est appelée à se poursuivre si on tient compte des accords importants signés et qui devraient générer des flux financiers importants dans les années à venir. Ces projets portent notamment sur la production d'engrais (Gabon, Rwanda, Éthiopie et Nigéria), le Ciment (Côte-d'Ivoire, Ghana et Mali), l'industrie pharmaceutique (Côte-d'Ivoire, Rwanda), le montage de camions (Sénégal) et l'industrie agroalimentaire (Guinée, Bénin, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Mauritanie ou Tanzanie).

Déploiement des entreprises marocaines en Afrique : Principaux enseignements de l'enquête

Les entreprises marocaines qui se développent en Afrique sont avant tout à la recherche de relais de croissance. Dans certains secteurs, le marché marocain a atteint un niveau de maturité qui pousse les champions nationaux à explorer de nouveaux sentiers de croissance à l'international. Au-delà de ceux qui ont su saisir des opportunités, un certain nombre d'acteurs ont construit une stratégie de développement proactive en Afrique, particulièrement depuis que le continent est devenu une priorité dans la stratégie économique extérieure marocaine. Les principaux critères de sélection des pays ciblés par les entreprises marocaines sont le potentiel du marché, son accessibilité, ainsi que sa stabilité. La conjonction de ces facteurs a conduit la majorité des entreprises marocaines à se tourner dans un premier temps vers les marchés d'Afrique de l'Ouest. Pour les groupes les plus avancés, la prochaine frontière est l'Afrique anglophone, et en particulier l'Afrique de l'Est. Trois modalités de développement, non mutuellement exclusives et parfois progressives sont observées. La première étape du développement pour de nombreuses entreprises marocaines consiste à exporter des biens ou des services, sans implantation locale. Parallèlement, la mise en place de partenariats opérationnels ou commerciaux avec des sociétés locales et internationales permet aux entreprises marocaines d'accélérer leur développement. Enfin, l'étape la plus aboutie du développement est l'investissement direct, par acquisition ou

-

création de structure ex-nihilo. L'autofinancement du développement en Afrique reste très largement majoritaire, hormis dans le cas des grands groupes porteurs de projets d'investissement conséquents. En termes de gestion des ressources humaines, la plupart des entreprises font le choix d'un management marocain dans un premier temps lorsqu'elles se développent par création de structures. A contrario, celles qui se développent par acquisition conservent le management de la cible. Bien qu'en recul depuis plusieurs années, les risques sécuritaires et politiques restent une réalité dans certains pays. Les risques administratifs, juridiques et fiscaux impactent également le calendrier et la rentabilité des projets. Le recours à des partenaires locaux reste la mesure privilégiée pour y faire face. En outre, le risque de retard ou de défaut de paiement en Afrique sub-saharienne est perçu comme élevé par les entreprises marocaines rencontrées. Face à la concurrence, les entreprises marocaines se démarquent par une plus grande capacité d'adaptation au contexte africain et dans certains cas par un rapport qualité-prix avantageux, avec un positionnement parfois intermédiaire en termes de prix et de qualité perçue. Les entreprises rencontrées dans le cadre de cette étude dressent un bilan globalement positif de leur développement en Afrique, bien que parfois en-deçà du potentiel estimé. Il leur a permis de croître, de s'ouvrir à l'international et d'acquérir de nouvelles compétences. Néanmoins, certaines ont mis en avant des difficultés dans l'exécution de leurs projets, des retards et parfois des échecs. Dans l'ensemble, elles considèrent cependant le climat des affaires en Afrique comme favorable aux acteurs marocains. Pour beaucoup, la plus grande part de la croissance à venir est attendue de l'Afrique.

Les voies de renforcement de la Coopération Maroc– Afrique :

Les entreprises marocaines, et notamment les PME et PMI, ont toute leur place en Afrique pour apporter leur expertise et bénéficier d'une image du Maroc déjà bien établie sur place. Ainsi, afin d'assoir un meilleur positionnement de ces entreprises sur ce continent où la concurrence se fait de plus en plus acharnée, il semble nécessaire de :

• Edifier des chaînes de valeur régionales (CVR) porteuses : le Maroc est un des rares pays du continent à participer à des chaînes de valeur globale dans différents secteurs industriels, tels que l'industrie automobile ou l'industrie textile. Une chaîne de valeur régionale constituée avec des industries de certains pays d'Afrique de l'Ouest pourrait présenter l'intérêt d'associer l'expertise et le positionnement marocains et les faibles coûts de la main d'œuvre dans certains pays de la CEDEAO*. Des efforts doivent être déployés par les différents acteurs publics et privés afin d'identifier les CVR appropriées, les secteurs ciblés, les moyens à mettre en œuvre, les ressources à mutualiser, les leviers de concurrence, les acteurs/pays de la chaîne, les débouchés…

• Construire des alliances stratégiques triangulaires : face à la forte concurrence, notamment asiatique et turque sur le continent africain pour l'ensemble des gammes des produits (agroalimentaires, industriels, technologiques…), la construction d'alliances gagnantes paraît un choix stratégique pertinent. Dans ce sens, le Maroc qui bénéficie d'un positionnement privilégié sur plusieurs dimensions (logistique, infrastructurel, économique…) se positionne comme un acteur clé. Le mégaprojet chinois de route de la soie qui implique le Maroc au regard de ses avantages géostratégiques en est une parfaite illustration.

• Mobiliser davantage les acteurs privés dans la construction de la stratégie économique marocaine en Afrique en s'appuyant bien évidemment sur les leviers publics mis en place dans cet objectif (appui à l'export, analyses marchés, couverture des risques,…).

-

• Mettre en place des alliances grandes entreprises-PME comme vecteur de l'intégration économique du Maroc en Afrique : face à la difficulté pour les PME d'affronter des réalités africaines souvent difficiles, leur portage, notamment par les grandes entreprises marocaines dans le cadre d'écosystèmes cohérents, paraît primordial en vue d'assoir une taille critique de présence des entreprises marocaines dans les marchés africains.

Source : Direction des Etudes et des Prévisions Financières - septembre 2020

*La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

Document 2 :

Flux des IDE vers l'Afrique : Les IDE vers l'Afrique chuteraient de 20 à 45 % suite à la crise de la COVID 19

Table I.3. FDI inflows and projections, by group of economies and region, 2017–2019, and forecast 2020 (Billions of dollars and per cent)

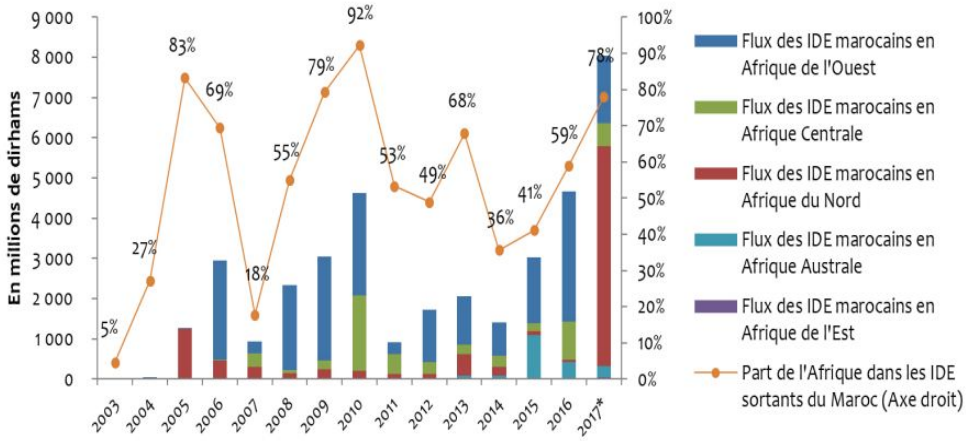
Group of economies/region	2017	2018	2019	Projections 2020
World	**1 700**	**1 495**	**1 540**	**920 to 1 080**
Developed economies	**950**	**761**	**800**	**480 to 600**
Europe	570	364	429	240 to 300
North America	304	297	297	190 to 240
Developing economies	**701**	**699**	**685**	**380 to 480**
Africa	42	51	45	25 to 35
Asia	502	499	474	260 to 330
Latin America and the Caribbean	156	149	164	70 to 100
Transition economies	**50**	**35**	**55**	**30 to 40**
Memorandum: annual growth rate (per cent)				
World	**-14**	**-12**	**3**	**(-40 to -30)**
Developed economies	**-25**	**-20**	**5**	**(-40 to -25)**
Europe	-16	-36	18	(-45 to -30)
North America	-40	-2	0	(-35 to -20)
Developing economies	**7**	**0**	**-2**	**(-45 to -30)**
Africa	-10	22	-10	(-40 to -25)
Asia	7	-1	-5	(-45 to -30)
Latin America and the Caribbean	14	-5	10	(-55 to -40)
Transition economies	**-25**	**-31**	**59**	**(-45 to -30)**

Source: UNCTAD, FDI/MNE database (www.unctad.org/fdistatistics).
Note: Projections are based on UNCTAD's forecasting model (box I.1) and expert judgement. Numbers are rounded.

Source : CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde 2020

-

Évolution des flux des IDE sortants du Maroc en Afrique et de la part du continent dans le total des flux



Source : Office des Changes. * Chiffres provisoires

Document 3 : Maroc-Afrique : la place du Maroc dans la dynamique régionale

Policy- makers (les décideurs politiques), le secteur privé et les chercheurs sont tous de plus en plus focalisés sur le potentiel économique de l'Afrique subsaharienne en tant que dernière frontière de croissance mondiale. En effet, le PIB de cette région du monde a évolué à un taux moyen de 6,3% depuis 2000, faisant de l'Afrique subsaharienne le deuxième pôle de croissance mondial après l'Asie tirée par la Chine. Cette partie du continent a également démontré une bonne capacité de résilience aux effets de la crise mondiale comme en témoigne la reprise assez rapide de ces économies. En 2013, en effet, sur les dix croissances économiques les plus fortes, quatre étaient africaines. (…)

L'Afrique subsaharienne, des opportunités à saisir et des risques qui constituent une aubaine

Outre les performances enregistrées par les pays africains en matière de croissance rapide, certains ont également réalisé des efforts considérables en matière de stabilisation du cadre macroéconomique, à l'image d'une inflation globalement contenue et de déficits budgétaires et de compte courant maîtrisés. Cette partie du continent est aussi bien dotée en ressources naturelles, facteur d'attractivité par excellence des investisseurs étrangers vers la région. Avec 12% des réserves mondiales de pétrole et 12% du potentiel hydroélectrique, les pays africains concernés peuvent occuper une place déterminante sur l'échiquier énergétique régional et mondial.

L'Afrique subsaharienne se distingue en plus par une main-d'œuvre jeune, bon marché et abondante, un élément clé pour l'attraction des industries à forte intensité de main-d'œuvre. Selon les projections des Nations Unies, la population africaine devrait atteindre 4 milliards d'habitants d'ici la fin de ce siècle, avec un milliard d'africains en âge de travailler d'ici 2040, et 21% de la main-d'œuvre mondiale d'ici 2050, contre 10% actuellement.

Le continent s'avère également prometteur en tant que large marché de consommation favorisant les flux d'exportations et d'investissements provenant des autres pays. La formation d'un tel marché est favorisée, notamment par une classe moyenne en expansion qui pourrait atteindre selon les Nations Unies 1,1 milliard à l'horizon 2060, au lieu de 355 millions en 2010, dont les habitudes de consommation continuent à changer en devenant de moins en moins

-
dépendantes de l'agriculture et tournées davantage vers les services et les produits transformés. Le processus d'urbanisation croissante de l'Afrique contribue également à élargir le marché local de consommation, surtout que la population urbaine y représenterait 50% d'ici 2030, toujours selon les chiffres des Nations Unies, contre 40% actuellement, et que le continent compterait à l'horizon de 2016 près de 65 villes de plus d'un million d'habitants chacune. En conséquence, et en se basant sur l'analyse de la croissance du PIB en Afrique, il ressort clairement que celle-ci est de plus en plus tirée par la consommation privée.

Parallèlement au vaste champ d'opportunités qu'offre l'Afrique subsaharienne, force est de constater qu'il persiste des facteurs de blocage et des lacunes qui peuvent nuire à la compétitivité globale du territoire et son attractivité. Ainsi, en dépit des efforts, l'Afrique subsaharienne continue à pâtir d'insuffisances handicapantes au niveau du secteur financier et l'accès au financement, des infrastructures de base, de l'éducation, de la qualité des institutions, de logistique, etc. Ces faiblesses expliquent dans une grande mesure le degré de compétitivité insuffisant de l'Afrique subsaharienne, son mauvais positionnement dans les chaînes de valeur mondiale, ainsi que sa faible part dans le commerce mondial, qui tourne en moyenne, autour de 3% uniquement depuis 2000 (Banque africaine de développement, 2015), en dépit d'une légère amélioration.

La faible intégration commerciale entre les différents pays africains constitue à son tour une véritable entrave qui fait que l'avantage du continent en termes de taille de marché peut rester sous-exploité. En effet, sur tout le bassin atlantique, la région africaine est la moins intégrée en termes de flux commerciaux, comparativement aux autres régions, à savoir l'Amérique du Nord, l'Europe ou bien l'Amérique latine. Le même constat peut être fait au niveau des flux d'investissement entre les pays africains qui restent insuffisants. La structure des échanges extérieurs des pays de l'Afrique subsaharienne n'a pour sa part que légèrement changé dans la mesure où les combustibles, les minerais et les métaux continuent de représenter l'essentiel des exportations de la région, avec même une baisse de la part des produits manufacturés, alors que les importations africaines demeurent dominées par les machines et matériel de transport ainsi que les produits de base (Agénor et El Aynaoui, 2015).

S'agissant de la stabilité politique en Afrique, elle joue un rôle déterminant dans le degré d'attractivité des investisseurs étrangers. La persistance de certaines zones de conflits, notamment le Sahel et le Nord du Nigéria, amplifie le risque perçu par les investisseurs potentiels. (…) la perception de l'Afrique varie considérablement entre les investisseurs qui opèrent déjà dans le continent et ceux qui n'ont pas encore fait le pas. Les premiers considèrent, en effet, l'Afrique parmi les régions les plus attractives, contrairement aux autres qui continuent de la percevoir comme une des régions les plus risquées. Ce constat renvoie à la nécessité d'une stratégie de communication efficace pour promouvoir l'image de l'Afrique et atténuer le poids des préjugés excessivement négatif

(….)

Source : Karim El Aynaoui, directeur général de OCP Policy Center. Economia.ma

-

Document 4 : Vers des changements de structures pour une Co-émergence africaine : le rôle du Maroc comme futur hub industriel et locomotive d'intégration

Cette note de Politique économique, a pour auteur un Sénégalo-Suisse, le D[r] Papa Demba Thiam, spécialiste en développement régional et expert en développement industriel basé sur les chaînes de valeurs, et préparée sous l'égide de l'Institut marocain d'intelligence stratégique (IMIS).

(……)

le Maroc est déjà en très bonne position pour jouer un rôle effectif dans la production et la fourniture de certains produits stratégiques, actuellement fabriqués dans les économies des marchés émergents. Dans l'ensemble, le Maroc est donc en mesure d'accueillir des CCM « Centres de Croissance Multipolaires » , non seulement en raison de sa situation géographique unique mais aussi grâce à sa base industrielle naissante mais solide, agile et très flexible. Le pays s'est notamment engagé dans des activités industrielles d'avant-garde et à faible émission de carbone, tout en soutenant des politiques agro-industrielles agressives qui permettront de transformer ses lignes de productions sous-exploitées en chaînes de valeurs intégrées. De plus, le pays a récemment fait des progrès très significatifs dans le développement de bases industrielles crédibles pour les secteurs de l'automobile, l'aéronautique et la pharmacie, tout en s'engageant à améliorer le niveau d'intégration dans chacun de ces secteurs. Cette culture industrielle croissante est un atout important et constitue un réel avantage comparatif pour le pays

(….)

A présent, le défi pour le Maroc est donc de s'engager rapidement et résolument dans la construction de CCM intégrés qui, à partir de leurs pôles industriels, auront des effets polarisants tout en diffusant des opportunités et des effets d'entraînement vers d'autres espaces économiques en Afrique et en Europe, ceci au moins dans les premières étapes. Le Maroc pourrait construire ses nouveaux pôles économiques intégrés sur la base de Partenariats Stratégiques Public/Privé sur les Chaînes de Valeurs (PSCV). Ces PSCV pourraient être reliés à d'autres pôles économiques en Afrique. Ces derniers pourront être construits progressivement suivant la même doctrine et les mêmes principes. Ce faisant, le pays pourrait devenir une plaque tournante économique pour le continent, en abritant une constellation de centres de croissance qui seront reliés par un réseau capillaire de chaînes de valeurs intégrées. Sur la base de ce qui précède, le Maroc devrait rapidement être en mesure de mener un programme pilote sur la base de la stratégie de développement proposée. Son gouvernement pourrait également s'appuyer sur une expertise pertinente et avérée dans ce domaine, tout en considérant les options qui lui sont offertes par la stratégie décrite ci-dessous, pour aussi repenser son modèle de développement

(……)

Le gouvernement du Maroc pourrait rapidement se mobiliser pour adopter et mettre en œuvre ces stratégies innovantes de développement industriel et de croissance soutenues par un

-

meilleur engagement du secteur privé. Parce que les stratégies ici proposées, sont susceptibles de conduire à l'élaboration de programmes et projets intégrés qui favorisent la participation accrue de capacités privées dans les activités productives, dans une variété de secteurs, tels que les infrastructures, la santé, l'agriculture, l'économie bleue, l'économie verte, l'éducation, le commerce, les systèmes et structures numériques, etc.

(….)

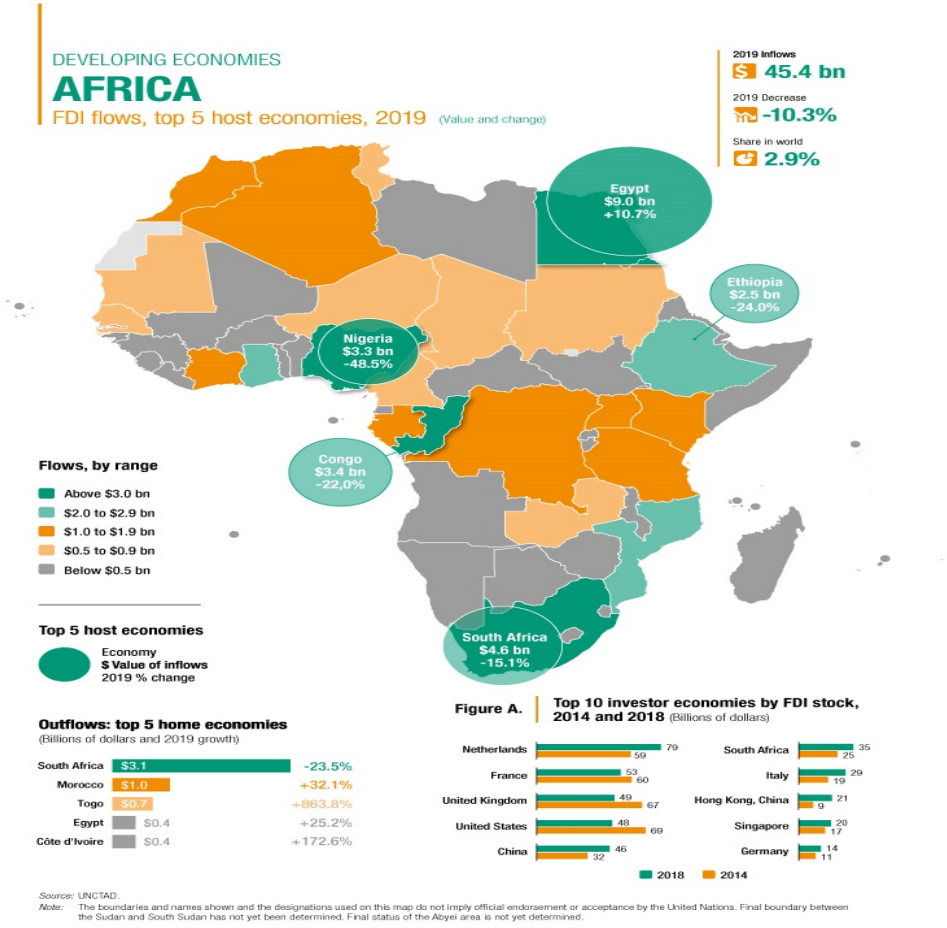
C'est ainsi que le Maroc pourrait établir des CCM souches appelés à se démultiplier sur l'ensemble de son territoire national. L'approche pourrait également aider à identifier les avantages économiques découlant de la mise en cohérence des structures économiques dans chacun des sous-espaces économiques du pays, rendant ainsi les investissements viables et les coûts y afférents supportables. La stratégie permettrait, en définitive, de créer des vecteurs de diffusion des politiques macro-mécaniques. L'objectif final de l'approche est de créer des « écosystèmes » viables au sein des sous espaces économiques nationaux et transnationaux du Royaume, qui soient solides, intégrés, durables et pertinents pour une meilleure intégration au marché mondial.

(….)L'approche globale ainsi proposée, offre aussi au Maroc, des bases conceptuelles pour développer des mécanismes d'autofinancement des CCM reliés par des chaînes de valeurs, en s'appuyant sur des « Stratégies d'Interface » pour réaliser des PSCV multidimensionnels, limiter l'usage des fonds publics et générer des investissements privés massifs qui rapportent d'importantes ressources budgétaires pour l'état marocain.

Source : Note de Politique Économique, Dr. Papa Demba Thiam, l'Institut marocain d'intelligence stratégique (IMIS), avril 2020

-

Document 5 : Les flux des IDE en Afrique



Source : CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde 2019

Deuxième Partie : Réflexion argumentée

Quels défis de la relance économique après la crise sanitaire ?

-

Epreuve de droit

Le Centre d'Echange Linguistique

Le Centre d'Echange Linguistique (CEL) est un centre de langues (arabe, français, anglais, espagnol, allemand et mandarin) sis à Rabat. Il propose des cours de langues spécialement conçus pour répondre aux besoins des jeunes, famille et professionnels. L'apprentissage est organisé par petits groupes et les cours sont dispensés, par des natifs. Par ailleurs, l'amélioration des compétences linguistiques s'effectue par des visites culturelles, d'activités sportives variées, d'excursions ainsi que des ateliers et séjours linguistiques thématiques organisés au Maroc et à l'étranger (Arts, sports et loisirs, histoire et civilisations, Nature et détente, Découvertes, …). Dans ce cadre là, Le CEL propose de nombreux séjours avec un hébergement en famille. Le participant est accueilli dans une famille soigneusement sélectionnée pour lui garantir une immersion dans les meilleures conditions en fonction du thème choisi.

Malheureusement, depuis le 2ème trimestre 2020, en raison de la crise de la COVID 19 et des contraintes imposées par les mesures sanitaires de prévention, le nombre d'inscrits au CEL a fortement baissé, en dépit de l'adaptation de son offre (choix entre les cours en présentiel ou à distance, groupe limité à 6 participants avec respect strict du protocole sanitaire, baisse des frais de scolarité, ….).

Par ailleurs, à cause des mesures de confinement général, certains séjours linguistiques programmés et dont les participants ont payé les frais n'ont pas pu être effectués. Donc, le CEL fait face à des difficultés financières. En effet, ces séjours planifiés ont déjà été payés partiellement par le CEL auprès de ses partenaires (familles d'accueil, centres culturels, campings, …). Ainsi, le CEL a proposé aux participants le report de ces séjours dès que les frontières soient ouvertes et que les conditions sanitaires permettent l'accueil d'étrangers par les familles d'accueil.

En tant que conseiller (ère) juridique, le CEL demande votre conseil juridique fondé en faits et en droit sur les problématiques juridiques auxquelles il est confronté actuellement.

<u>Cas n° 1</u> :

M. Ihssane, dont la fille partait en voyage d'immersion en Allemagne prévu du 8 au 21 juillet 2020, demande au CEL le remboursement intégral de la somme payée. En effet, l'utilité de ce voyage pour sa fille est éteinte puisqu'elle y participait pour préparer son départ en Allemagne pour poursuivre ses études supérieures à partir du 1er semestre 2021. Le CEL refuse cette demande et renvoie M. Ihssane à la clause contractuelle 3.2. sur les modifications des conditions de séjours (***voir extrait du contrat « séjours linguistiques » en annexe***).

1- **Analyser la validité de la clause 3.2.3 du contrat « séjours linguistiques ».**
2- **M. Ihssane pourra-t- il obtenir gain de cause ? sur quels fondements juridiques ? Auprès de quel tribunal peut-il assigner Le CEL ?**

-

Cas n° 2 :

La baisse de la demande des cours de langue, générée par la crise, amène le CEL à proposer à ses confrères de limiter la concurrence par les prix qui sont déjà bas et qui entraînent des pertes colossales à l'ensemble des acteurs de la filière. Le CEL propose à trois confrères, dont la part de marché local cumulée atteint 60 %, d'appliquer les mêmes prix pour les offres semblables. Les prix ainsi fixés sont les plus bas du marché local et attirent une clientèle considérable, sur le deuxième trimestre de l'année scolaire 2020-2021. La clientèle ralliée est constituée majoritairement d'étudiants inscrits depuis 2 ou 3 ans dans différents cursus dans d'autres écoles de langues sur Rabat. Parmi les écoles victimes de cet acte « Foreign language », le directeur de cette dernière contacte le CEL pour l'avertir qu'à défaut de cessation de ces actes déloyaux, elle va saisir l'instance compétente pour les faire cesser.

Quelle instance « Foreign language » pourrait-elle saisir pour faire cesser ces actes nuisibles à la libre concurrence ? Sur quels fondements juridiques ? Quels sont les effets juridiques de telle action ?

Cas n° 3 :

Ayant le souci de respecter scrupuleusement le protocole sanitaire afin d'éviter d'éventuelles contaminations par la COVID 19, Le CEL impose, entre autres, à son corps administratif comme professoral le port du masque. Toutefois, certains salariés ne respectent pas cette mesure parmi lesquels Mme Omani, hôtesse d'accueil. Celle-ci vient d'être licenciée pour faute grave la privant de toute indemnité et de préavis, parce qu'elle est surprise par son supérieur pour la troisième fois sur la même semaine en contact avec des étudiants sans porter son masque. Toutefois, Mme Omani conteste son licenciement. En effet, selon celle- ci, elle n'est en contact avec les étudiants que dans le cadre de son espace de travail, entouré par des barrières de plexiglas qui empêchent un contact direct avec les autres, et d'autre part parce qu'elle n'a reçu ni blâme, ni avertissement préalable pour lui appliquer telle sanction.

Ce licenciement vous semble –t- il légitime ? A défaut, quelles en seraient les conséquences sur le CEL ?

-

Annexe :

Extrait du contrat «Séjours linguistiques»

Les conditions générales et particulières de vente constituent avec la brochure et le site internet, l'ensemble de l'information préalable sur les séjours et font partie intégrante du contrat du séjour qui ne sera validé qu'à l'émission de la confirmation de réservation de l'inscription.

1. Identité du vendeur :

Le Centre d'Echanges Linguistiques (CEL) SARL de droit marocain, au capital social de 2 millions de Dh, dont le siège est sis au 59, rue Constantinople, Océan , Rabat, immatriculée au RC sous le numéro 21 598 215.

2. Modalités d'inscription et de paiement :

Le client reconnait avoir eu connaissance, préalablement à la signature du contrat, des présentes conditions générales de vente et avoir eu communication du formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait. En s'inscrivant, le participant accepte les conditions générales de contrat et de voyage CEL Maroc (ci-après « CEL – Séjours linguistiques »).

2.1. Demande d'inscription et confirmation :

Le formulaire d'inscription peut être rempli par écrit (fiche d'inscription) et envoyé par email, par téléphone / oralement ou soumis directement en ligne par le biais du site Internet du CEL. . (….)

2.2 Règlement de l'acompte et du solde :

(…….)

3. Modifications :

3.1 Conditions de modification par le client :

Pour chaque modification de réservation intervenant avant le départ du participant, Le CEL facture des frais administratifs de :

(….)
Écourter le programme initialement réservé est considéré comme une annulation et ne donne droit à aucun remboursement.

3.2 Conditions de modification par CEL Séjours linguistiques :

CEL Séjours linguistiques se réserve le droit de modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix dès lors qu'il s'agit d'une modification mineure. Le client en sera informé dans

-
les meilleurs délais, sur un support durable et de manière claire, compréhensible et apparente.

3.2.1 : Les modifications mineures (par exemple modification de l'hébergement) n'ouvrent droit à aucun remboursement ni indemnisation. Le refus par le client d'une modification mineure sera considéré comme une annulation de sa part.

3.2.2 Lorsque, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du contrat est rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose à CEL Séjours linguistiques, le client en est averti dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable. Il est informé :

- Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour,

- S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

3.2.3. Dans les conditions de 3.2.2, Le voyageur ne dispose pas de la faculté de résoudre le contrat, il doit accepter la modification proposée par CEL Séjours linguistiques. A défaut, aucun remboursement n'est dû par CEL séjours linguistiques.

(…….)

Le Centre d'Echanges Linguistiques

(Cachet et signature)

Le participant

Ihssane Laila, représentée par

son père Ihssane Kamal

lu et approuvé

(signature)

Fait à Rabat, le 6 janvier 2020

Le présent contrat est établi en deux exemplaires dont l'un est remis au participant

Travailler les chapitres de ce sujet

Prepa Help suit le programme d'ECT chapitre par chapitre : cours détaillé, méthodes, pièges, exercices et problèmes corrigés pas à pas, tirés des concours. L'essai gratuit donne accès aux chapitres offerts de ta filière, sans carte bancaire.

Chapitres liés à ce sujet

- Ordre public de protection : le consommateur
- Ordre public de direction : pratiques restrictives de concurrence

Ouvrir l'essai gratuit

Scanne le code ou clique sur le bouton.

prepahelp.com/#essai

Une question sur le concours ou sur ta filière : **écrire sur WhatsApp**

Les autres années et épreuves : prepahelp.com/annales/cnaem/ect